

Rencontre le 3 novembre 2022 autour du plan « Femmes, Paix et Sécurité » du ministère de l'intérieur et des outre-mer

interieur.gouv.fr/actualites/actu-du-ministere/rencontre-3-novembre-2022-autour-du-plan-femmes-paix-et-securite-du



Le 31 octobre 2000, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté à l'unanimité la résolution 1325 « Femmes, Paix et Sécurité ».

Depuis la résolution 1325, neuf autres résolutions ont été adoptées, réaffirmant l'importance de la participation des femmes au maintien de la paix et au règlement des conflits, et appelant à une meilleure protection des femmes contre les violences sexuelles comme armes de guerre. Ces dix résolutions constituent l'agenda « Femmes, Paix et sécurité ». Chaque Etat, ayant adopté cet agenda, est encouragé à le mettre en place à travers l'adoption de plans nationaux. La France a adopté un premier plan d'action pour la période 2010-2013, puis 2015-2018.

Le président de la République a annoncé l'adoption du 3e plan national 2021-2015 lors du Forum Génération Egalité, en juillet 2021.

Ces plans sont articulés autour de quatre axes :

- La participation des femmes aux processus politiques en lien avec la paix et la sécurité
- La protection des femmes et des filles contre les violences sexuelles ou fondées sur le genre et la protection de leurs droits dans les périodes de conflit et post-conflit
- La lutte contre l'impunité et la prévention par la sensibilisation aux enjeux liés à la lutte contre les violences contre les femmes
- La promotion de l'agenda « Femmes, Paix et Sécurité »

Ils s'inscrivent également dans le cadre de la « diplomatie féministe » française, fondée sur la Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022).

Ces engagements sont mis en œuvre à travers des actions concrètes, coordonnées et évaluables par l'ensemble des acteurs français, dont le ministère de l'Intérieur et des outre-mer.

Souhaitant renforcer son engagement dans la mise en place du 3e plan national, le MIOM a nommé en juillet 2020, une Déléguée au plan national Femmes, Paix et Sécurité, Madame Nathalie Pilhes, placée auprès du Secrétaire général. Cette dernière assure le suivi et la communication des actions engagées et veille à la bonne compréhension et appropriation des enjeux de ce plan par tous les services experts. Le plan concerne les actions sur le territoire national comme à l'international. C'est la raison pour laquelle **ce travail se fait en étroite articulation avec la mission de Madame la Préfète Fadela Benrabia, Haute fonctionnaire à l'égalité du MIOM.**

A l'occasion de l'anniversaire de l'adoption de la Résolution 1325, cette rencontre, organisée et présidée par la Secrétaire d'Etat Madame Sonia Backès, permettra de renforcer l'appropriation du 3ème Plan d'action national par les services du MIOM et d'échanger autour de deux tables rondes sur sa déclinaison.

La première table ronde, consacrée aux enjeux de ce plan, en particulier pour le ministère de l'intérieur, est l'occasion pour les services, de partager leurs actions mises en place au niveau local et international pour répondre aux quatre engagements (participation, protection, prévention, promotion de l'agenda).

La deuxième table-ronde présente l'un des projets portés par le ministère sous sa présidence du Conseil de l'Union Européenne qui répond à ces engagements : le vadémécum européen à destination des forces de l'ordre pour lutter contre les violences conjugales, adopté en juin 2022. Dans ce cadre, des experts nationaux et européens échangeront sur sa mise en oeuvre et son déploiement.